

Quelques faits & données relatifs au Bassin Centre-Ouest

Dans le contexte de la mise en place des bassins d'aide et de soins en Région bruxelloise, il nous est apparu utile de proposer **quelques faits et données éclairant certains aspects de la réalité socio-économique desdits bassins**. Ces éléments ne sont pas exhaustifs mais font ressortir diverses spécificités du territoire permettant de mieux appréhender les enjeux qui le concernent.

Ces indicateurs ne définissent pas à eux seuls les besoins du bassin et encore moins les ressources existantes pour y répondre. Ils ne disent notamment rien des initiatives locales qui tentent de dépasser les conditions mises en lumière. Tout au plus contribuent-ils à identifier tant la nature que l'ampleur des besoins et, dès lors, de définir des priorités d'action pour les couvrir.



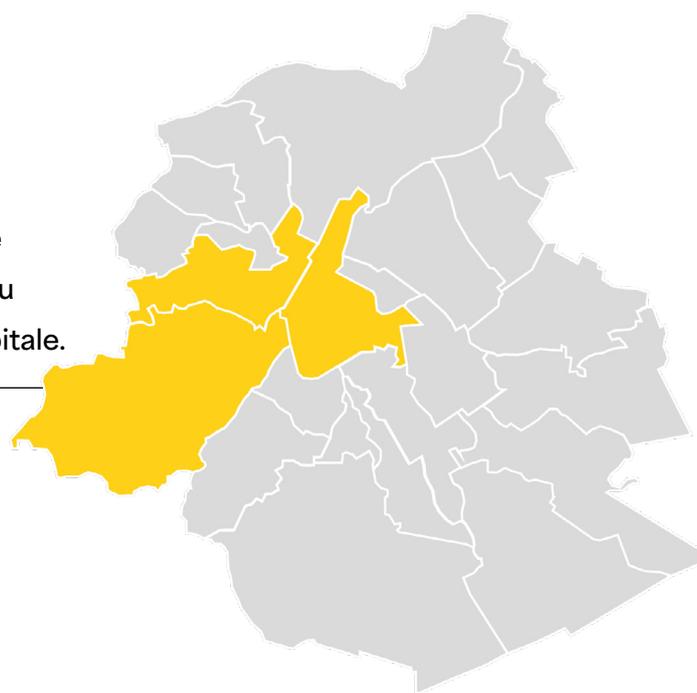
La plupart des informations reprises ci-dessous proviennent des «Zoom sur...» publiés par l'IBSA (Institut Bruxellois Statistique et d'Analyse) et l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social ainsi que d'autres documents et bases de données produits par l'Observatoire. >> Pour accéder à l'intégralité des publications « Zoom sur les communes » : <https://ibsa.brussels/publications/zoom-sur-les-communes>

Données générales

Le Bassin Centre-Ouest est composé de **trois communes : Anderlecht, Molenbeek Saint-Jean et une partie de Bruxelles-Ville, à savoir le «Pentagone», le “quartier nord” et le quartier européen.**

Il intègre **17 quartiers dont 9 (Centre Historique, Anneessens, Marolles, Gare de l’Ouest, Cureghem, Centre-Wayez, Peterbos, Karreveld et Nord) reçoivent un financement spécifique dans le cadre d’un « Contrat Local Social-Santé » (CLSS) signé entre les CPAS et la Commission Communautaire Commune (CoCoM) pour développer des actions visant les publics plus fragilisés.**

Ce Bassin s’étend sur une **superficie de 33.6km²**, ce qui représente 21% du territoire de la Région Bruxelles-Capitale.

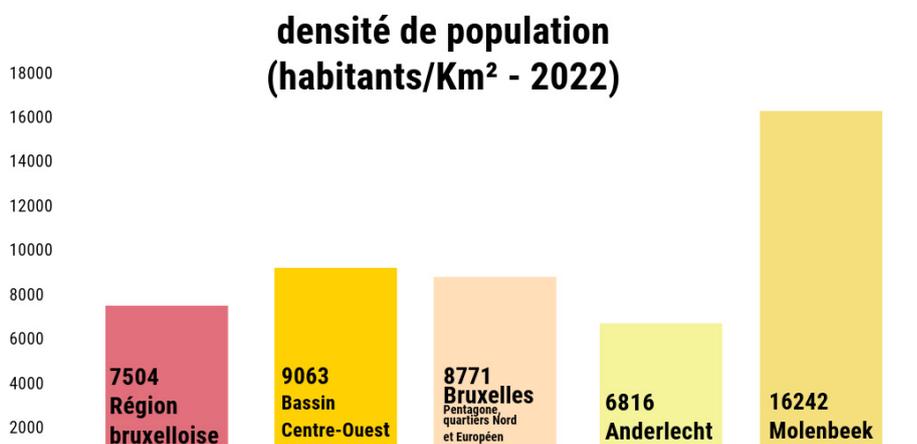




Population

Il comptait en 2022 **304 523 habitant·es**, soit un quart de la population de la Région bruxelloise. La densité y était alors de 9 063 hab./km² pour une moyenne régionale de 7 504 hab./km². Cette surdensité apparaît particulièrement marquée dans la commune de Molenbeek où on relève 16 242 habitants au km².

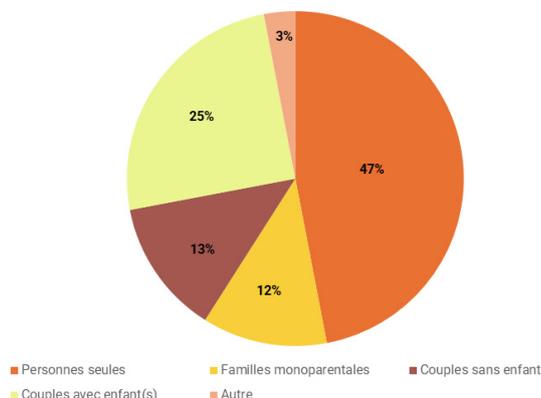
Les moins de 18 ans représentent 25% de la population du bassin, contre 22% de la population bruxelloise. À l'inverse, les plus de 65 ans représentent 12% de la population du bassin, contre 13% de la population au sein de la Région. La population du bassin est donc (légèrement) plus jeune que la moyenne régionale.



Les chiffres ci-dessus concernent la population officielle, une part des personnes présentes sur le territoire n'y sont pas comptabilisées : demandeur·euses d'asile, personnes non-régulièrement inscrites dans les registres, diplomates... Seules des sources indirectes permettent d'estimer la taille de cette population ; c'est notamment le cas du recours à l'Aide Médicale Urgente (AMU), sachant que les mécanismes d'accès à l'AMU sont parfois différents d'un CPAS à l'autre.

La Ville de Bruxelles est la commune qui accorde la plus grande part de recours à l'AMU. Ainsi, environ 60% des recours à l'AMU en région bruxelloise proviennent du Bassin Centre-Ouest. Il y aurait donc une part importante de population non-officiellement recensée sur ce bassin.

types de ménage en 2022



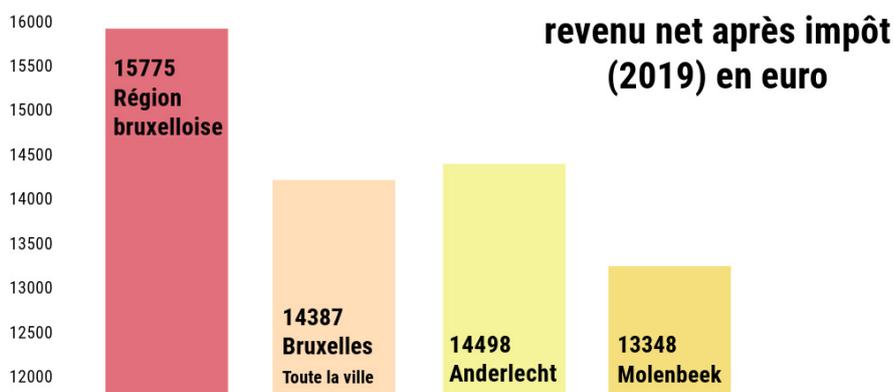
Dans le Bassin Centre-Ouest, 47% des ménages sont des personnes seules et 12% des familles monoparentales. Ces proportions sont proches de celles observées au niveau régional. Molenbeek se distingue toutefois avec un taux plus élevé de ménages avec enfants.

Par ailleurs, la proportion de personnes de nationalité étrangère est de 38% pour la Ville de Bruxelles (en ce compris les parties qui ne sont pas dans le Bassin Centre-Ouest), 33% pour Anderlecht et 28% pour Molenbeek. La moyenne régionale est de 36%, dont près des deux-tiers sont issus de l'Union Européenne.



Données sociales et économiques

Le revenu médian par ménage (après impôts) dans les communes du bassin est inférieur à la médiane régionale, le plus faible se situant à Molenbeek (15% plus bas que la médiane régionale). Il existe en outre de grandes disparités entre les quartiers de la première et de la deuxième couronne. On considère les quartiers de la première couronne comme les quartiers plus densément peuplés et souvent plus précarisés qui sont les plus proches du centre, tandis que les quartiers de la deuxième couronne sont les quartiers moins densément peuplés, souvent plus aisés, et qui sont plus éloignés du centre.



24% de la population du bassin bénéficie d'une allocation (chômage, invalidité ou d'aide sociale). Parmi les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans, 23% perçoivent une allocation, un taux nettement supérieur à celui de la Région bruxelloise (18%). Cependant, ce taux varie selon les communes : il est plus élevé à Molenbeek (32%) et plus faible à Anderlecht (19.4%).

Pour la population active âgée de 18 à 64 ans dans le bassin, 24% bénéficient d'une allocation, contre 21.6 % dans l'ensemble de la Région. À l'échelle des communes, Molenbeek se distingue avec le taux le plus élevé (31%).

Concernant les personnes âgées de 65 ans et plus, 26% reçoivent une allocation dans le bassin. Cette proportion atteint 28% à Molenbeek.

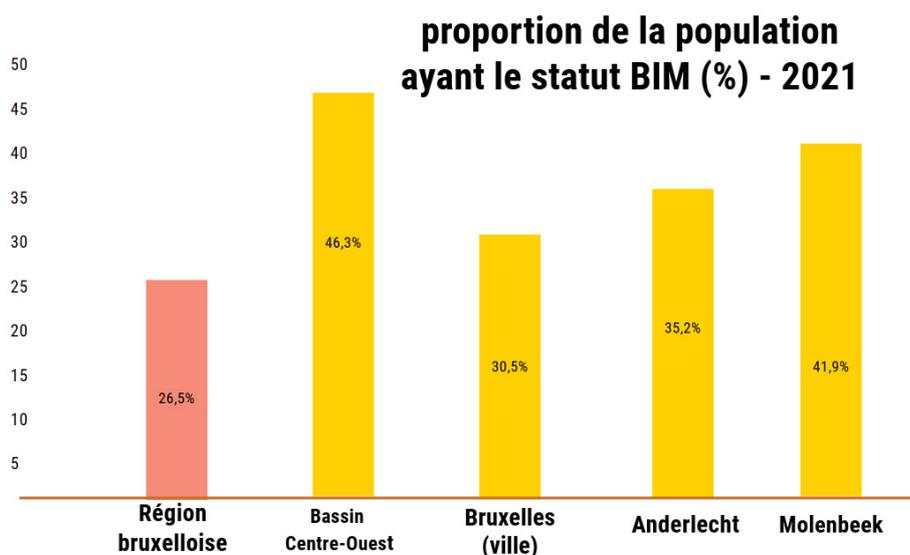
Entre 2011 et 2021, le taux de personnes touchant une allocation de chômage a diminué en Région bruxelloise alors que celui des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent est resté relativement stable. Les communes d'Anderlecht et de Molenbeek font toutefois exception à ce constat global ; le taux de personnes avec un revenu d'intégration sociale ou équivalent y a effectivement augmenté, notamment dans la population âgée de 18 à 24 ans.



Statut BIM

Le statut Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM) permet d'augmenter la part du coût des soins couverte par la sécurité sociale et donc de diminuer le ticket modérateur (la part du coût des soins payée par le-a bénéficiaire). Ce statut constitue un bon indicateur de la proportion de population aux revenus faibles.

Dans le Bassin Centre-Ouest, 35% de la population bénéficie du statut BIM (32% chez les hommes et 37% chez les femmes). Cette proportion se situe au-delà de la moyenne régionale (26,5%) et c'est particulièrement le cas à Molenbeek (41,9%).



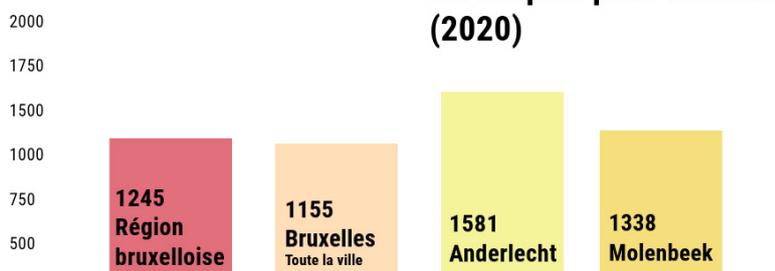


Santé

L'espérance de vie en région bruxelloise est de 84 ans pour les femmes et de 79 ans pour les hommes. Dans le Bassin Centre-Ouest, elle est partout inférieure à cette moyenne régionale : 83,2 ans (femmes) et 78,8 ans (hommes) à Bruxelles-Ville (toute la commune) ; 82,8 ans (femmes) et 78,1 ans (hommes) à Anderlecht ; 82,6 ans (femmes) et 78,5 ans (hommes) à Molenbeek.

Les principales causes de mortalité prématurée (c'est-à-dire avant 75 ans) sont, dans l'ordre : les cancers (principalement des poumons, des bronches, du larynx, de la trachée), les maladies cardiaques, les maladies chroniques des voies respiratoires, les maladies cérébrovasculaires, les maladies chroniques du foie, et les suicides. Il convient de noter que toutes ces maladies sont en lien avec des conditions sociales et des modes de vie, qui peuvent être influencés par des situation socio-économico-culturelles : tabagisme, alimentation, consommation d'alcool, sédentarité et questions de santé mentale. Pour la plupart de ces groupes de maladies, les prévalences sont supérieures dans le Bassin Centre-Ouest par rapport à la moyenne régionale. À cela s'ajoutent des maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiaques et les bronchopathies chroniques obstructives (BPCO) dont les prévalences sont plus élevées dans le Bassin Centre-Ouest que dans l'ensemble de la Région bruxelloise.

**prévalence standardisée des
maladies cardiaques
chroniques pour 100.000 hab.
(2020)**



**prévalence standardisée de la
bronchite chronique obstructive
pour 100.000 hab. (2020)**



prévalence standardisée du diabète pour 100.000 hab. (2020)

